

# ECOLE MATERNELLE DU DORAT

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE COMMUN AVEC L'ECOLE ELEMENTAIRE

Du **mardi 27 février 2018**

### Ordre du jour :

- Organisation du temps scolaire à la rentrée prochaine.

**Présidente :** Mme BLIN

**Secrétaire :** Mme ABBA

### **Membres présents :**

M. FAURY	Elu de la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche (CCHLEM) chargé des affaires scolaires
M. NIVARD	Elu de la CCHLEM
Mme BOUZET	Directrice adjointe de la CCHLEM chargée des affaires scolaires
Mme BASTIER	Coordonatrice enfance jeunesse et affaires scolaires de la CCHLEM
Mme CUBEAU	DDEN de l'école maternelle du Dorat
Mme DESAPHY	DDEN de l'école élémentaire du Dorat
Mme BLIN	Directrice de l'école maternelle du Dorat
Mme BELDJERBA	Directrice de l'école élémentaire du Dorat
Mme ABBA	Enseignante adjointe de l'école maternelle
M. TERRAZ	Enseignant adjoint de l'école maternelle
Mme GUILLAUMEAU	Enseignante adjointe assurant le complément de Mme BLIN
Mme VAN HAVER	Enseignante adjointe de l'école élémentaire
Mme FOUR	Enseignante adjointe de l'école élémentaire
Mme MENARD	Enseignante adjointe de l'école élémentaire
M. HEBRAS	Parent élu titulaire de l'école maternelle et de l'école élémentaire
Mme LAMBERTON	Parent élu titulaire de l'école maternelle
Mme LEROY	Parent élu suppléant de l'école maternelle et de l'école élémentaire
Mme BRUNIER	Parent élu de l'école élémentaire
Mme JALLET	Parent élu de l'école élémentaire
M. RESTOUEIX	Parent élu de l'école élémentaire et Président de l'association « Allons z'enfants »

### **Membres excusés :**

Mme HOURCADE-HATTE	Présidente de la Communauté de Communes du Haut Limousin En Marche (CCHLEM)
M. BIRET	Inspecteur de la circonscription Limoges V
M. CHABOCHE	Enseignant adjoint assurant le complément de Mme ABBA
Mme DEJOS	Psychologue scolaire
Mme PHILIPPON	Responsable temps périscolaire de la CCHLEM
M. DUBAUD	Parent élu titulaire
Mme LAROCHE	Parent élu suppléant
M. LESPARAT	Parent élu suppléant

### **Début de séance : 18h**

Monsieur FAURY prend la parole. Il informe le conseil du résultat de l'enquête menée en amont.

\*Sur 40 votes à l'école maternelle, 24 sont pour la semaine à 4 jours, 16 pour la semaine à 4 jours et demi.

\*Sur 53 votes à l'école élémentaire, 33 sont pour la semaine à 4 jours, 20 pour la semaine à 4 jours et demi.

Les parents d'élèves élus de l'école maternelle avaient fait passer également une enquête avec des questions plus précises (les raisons du choix, mode de garde en cas de passage à 4 jours, remarques sur les TAP...). Il y a eu 25 réponses : 12 pour la semaine à 4 jours, 13 pour la semaine à 4 jours et demi. Les parents favorables à 4 jours et demi sont des personnes travaillant et en cas de passage à 4 jours, les enfants devraient être gardés, donc se lèveraient tôt également. De plus, les journées sont plus courtes donc moins fatigantes. Ceux souhaitant le passage à 4 jours trouvent que leurs enfants sont fatigués en fin de semaine et sont contraints de payer les TAP (5€/mois), puisque dans l'incapacité de les récupérer plus tôt.

Malgré un coût plus important pour la communauté de communes, celle-ci se prononce pour le maintien à 4 jours et demi. En effet, elle rejoint les enseignants en expliquant que les enfants sont plus concentrés et efficaces les

matins. Mme BLIN rajoute que pour les élèves de petite section, cela fait une demi-journée supplémentaire d'apprentissage, puisqu'une grande partie des après-midis est consacrée au repos.

Les conseils de chaque école procèdent au vote. (cf. annexe1)

La semaine de 4 jours et demi a été votée pour les deux écoles.

En réponse aux questions des parents, Mme BASTIER assure que les tarifs des TAP seront harmonisés sur toute la communauté de communes.

Les deux écoles, étant sur le même site à la rentrée, se posent la question de l'harmonisation des horaires.

Mme BASTIER propose que les TAP des deux écoles soient en même temps. Les enseignants s'interrogent sur l'organisation de ces temps, sachant que, jusqu'à ce jour, les emplois du temps étaient différents entre les cycles, pour faciliter son organisation (nombre d'animateurs présents, lieux...).

Mme BASTIER explique que, lors des TAP, les animateurs utiliseront le centre de loisirs, la salle de motricité de l'école maternelle, la salle « bibliothèque » de l'élémentaire et les cours d'école. Même en cas de mauvais temps, elle a assuré qu'aucune salle de classe ne sera utilisée lors de ces temps-là.

Après discussion, le conseil vote (cf. annexe2) pour les horaires suivants :

LUNDI-JEUDI : 9H-12H15 / 13H45-15H15

MARDI-VENDREDI : 9H-12H15 / 13H45-16H30

MERCREDI : 9H-11H30

Les professeurs remarquent que beaucoup de parents refusent les APC à cause du transport, ils proposent donc que les APC aient lieu sur le temps des TAP. La communauté de communes et les parents ont refusé cette proposition.

Les APC auront donc lieu les mercredis de 11H30 à 12H30.

La séance est levée.

Fin de la séance : 19H15

Présidente



M. BLIN

Secrétaire

C. ABBA

